

TRIBUNAL RÉGIONAL  
DU LITTORAL ET DU VAL-DE-TRAVERS  
TRIBUNAL CIVIL

CASE POSTALE 36  
2017 BOUDRY

Tribunal cantonal  
Hôtel judiciaire  
Rue du Pommier 1  
Case postale 3174  
2001 Neuchâtel

N/RÉF.: PORD.2011.182/jsw  
(À RAPPELER DANS TOUTE COMMUNICATION)

V/RÉF.:

Boudry, le 27 mars 2017

**Erni Denis contre Foetisch Patrick**

Mesdames, Messieurs les juges cantonaux,

Vous trouverez en annexe le courrier que Monsieur Erni m'a adressé le 24 mars dernier suite à ma décision du 14 mars.

Je vous laisse déterminer si ce courrier doit ou non être traité comme un recours.

Vous remerciant de l'attention portée à ces lignes, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les juges cantonaux, mes salutations distinguées.

Le juge

  
Laurent Margot



**Annexes :**

- courrier de M. Erni du 24 mars 2017
- dossier de la cause

**Copie à M. Erni**